APRÈS ART. 83 N° II-1170

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º II-1170

présenté par M. Pancher, M. Acquaviva, M. El Guerrab, M. Molac, M. Philippe Vigier, Mme Dubié, Mme Pinel, M. Castellani et M. Falorni

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 83, insérer l'article suivant:

Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.